

Pour permettre les échanges d'arguments, la Commission particulière publie des libres opinions qui n'engagent que leurs auteurs. Pour bénéficier d'une publication, il convient de prendre contact avec la Commission particulière.

n° 2  
mars 2006

## LES CAHIERS D'ACTEURS SUR LE PROJET ITER en Provence



### Confédération française de l'encadrement CGC

Auteur :  
**Jean Claude Dougnac**  
Mandaté par l'union départementale  
de CFE CGC à la CLI de Cadarache

Les grives, chemin des tamaris,  
13100 Aix en Provence  
Tel + fax : 04 42 23 01 12



#### Contact:

Union départementale CFE-CGC  
24 avenue du Prado 13006 Marseille  
Daniel Petrucci, Président de l'Union  
départementale de la CFE CGC.

Tél : 04 91 59 88 38.  
Fax : 04 91 59 88 37.  
ud13@cfecgc.fr

Dans le cadre du débat public organisé par la

**cndp**  
Commission  
particulière  
du débat public

### CONTRIBUTION DE LA CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DE L'ENCADREMENT CGC.

Tout d'abord compliment au maître d'ouvrage et à la CPDP pour la qualité du document de présentation, la clarté du langage accessible au public et l'exhaustivité des approches.

Voici une argumentation sur une quinzaine de points :

#### 1° → Un débat public tardif

À ceux qui prétendent que ce débat public survient trop tard, rappelons que les élus locaux et les associations de protection de l'environnement représentés au sein de la Commission locale d'information (CLI, relevant du Conseil général des Bouches-du-Rhône), suivent le projet depuis que le projet scientifique actuel a été arrêté en juillet 2001.

Le directeur du CEA Cadarache a présenté ITER à l'assemblée plénière de cette CLI le 19 octobre 2002. Les 12 000 exemplaires de la brochure « CLIC » mises gratuitement à disposition de la population par le Conseil général ont traité d'ITER dans les livraisons « CLIC info » N° 1 de mai 2001, n° 4 de juin 2002, n° 6 d'avril 2003, n° 10 de novembre 2004, n° 11 de mars 2005, n° 12 de juillet 2005 et « CLIC dossier » consacré à ITER n° 14 de janvier 2004.

La brochure ITER de European Fusion Development Agreement est disponible depuis 2000. Le projet ITER a été présenté au public lors des journées de "science en fête" d'octobre 2001 à l'hôtel du Département et d'octobre 2003 à l'école des Arts et métiers d'Aix en Provence. Il a été présenté au Conseil général des Bouches-du-Rhône par le Haut-commissaire du CEA le 20 juin 2002 (rapport du 12 décembre 2002).

Le Préfet de Région PACA a fait paraître dès mars 2003 un journal « ITER en Provence ».

La réflexion est donc nourrie depuis cinq ans. À travers ses élus et ses associations, le public a pu s'informer et s'exprimer sur l'opportunité et la finalité du projet scientifique ITER.

#### 2° → Le choix du site de Cadarache

À ceux qui prétendent que le choix du site résulte d'un forcing effréné du CEA et des autorités locales, rappelons l'audit réalisé en 2002 par un jury international de trente experts sur les quatre sites envisagés, et dont le résultat a été donné le 18 février 2003 à Moscou par Monsieur Evgeni Muriaviev.

L'avant projet détaillé nécessitait la connaissance d'un site et la certitude de l'engagement des autorités locales.

# ITER en Provence

## 3°→ Un engagement international

À ceux qui prétendent juger de "la poursuite ou de l'abandon du projet ITER" en raison de la décision française du 30 octobre 2001 en Conseil des ministres, antérieure au débat public, rappelons la tradition républicaine du respect des engagements internationaux. Le traité prévu en juin 2006 finalisera l'accord de juillet 1992 entre le Canada, les États-Unis, la Fédération de Russie, le Japon et l'Union européenne, en y incluant les nouveaux partenaires Chine, Corée et Inde et en y retirant le Canada. Il entérinera l'accord international du 28 juin 2005 qui implique déjà deux mille chercheurs européens.

L'accord politique rejoindra l'accord scientifique. Sans les remettre en cause, le débat public peut apporter des éléments à prendre en compte au cours des trente ans de vie du laboratoire international ITER.

## 4°→ La parité d'une commission

À ceux qui prétendent que la Commission particulière du débat public respecte parfaitement la parité, observons qu'il s'agit sans doute d'une parité moderne du type zéro/un. Un, parce que tous ses membres sont français, et zéro par absence d'étrangers.

Un, parce que tous ses membres sont étrangers au nucléaire, et zéro par absence de scientifique nucléaire de niveau international.

Un, parce que tous ses membres sont étrangers à la Région Paca, et zéro par absence des spécialistes des enjeux socio-économiques régionaux.

On aurait souhaité un panel de consultants internationaux appropriés aux thèmes du débat, de façon à répondre aux attentes éventuelles des populations avec le recul suffisant.

## 5°→ Un laboratoire de recherche

À ceux qui prétendent qu'ITER n'est pas un réacteur parce qu'il ne produit pas de courant, donnons le sentiment d'une traduction mot à mot qui prête à confusion, puisqu'il s'agit d'un immense laboratoire international de recherche et de mise au point de réactions de fusion nucléaire contrôlée. Le réacteur de démonstration électrogène sera "DEMO" à l'étape suivante, car ITER est condamné à réussir dans l'enthousiasme scientifique mondial, par les synergies entre recherche fondamentale des laboratoires et recherche appliquée des industriels, et par l'émulation entre ses équipes pluridisciplinaires.

## 6°→ Une coopération originale

À ceux qui sous-estiment l'originalité du projet, rendons hommage aux efforts des promoteurs français Henri Rebut et Robert Aymar, qui ont obtenu que la coopération internationale se traduise davantage par des échanges de savoir et de composants que par des transferts de flux financiers (80 % des composants de la machine divisés en 110 lots).



# ITER en Provence

De plus ils ont limité les secrets, les domaines réservés, les brevets exclusifs, les monopoles, pour mettre ensemble des résultats à disposition des partenaires qui représentent le tiers de l'humanité.

On peut donc envisager l'accès de tous les États à la future énergie non polluante de fusion pourvu que la volonté de partage soit maintenue dans la durée.

Cet aspect n'est pas assez mis en valeur dans l'excellent document de présentation.

## 7° → Le financement de la recherche

À ceux qui prétendent que les budgets de recherche sont sacrifiés à ITER, Euratom répond que le Programme-Cadre Européen de Recherche, de Développement Technologique et de Démonstration (PCRD) attribue moins à ITER qu'aux énergies renouvelables ; et que ce PCRD ne représente que 1,45 % du budget total de l'Union européenne.

Rappelons l'intérêt des laboratoires d'appui comme Jet, Garching, JT 60, TFTR, Tore Supra où on peut tester des innovations et régler des problèmes particuliers au moment de leur apparition ; et où on formera les nouveaux ingénieurs et techniciens, scientifiques et industriels en complément des études dans les instituts tels que l'Institut national des sciences techniques nucléaires de Cadarache et Saclay. Le maintien de l'activité de Tore Supra est hautement souhaité, en support d'ITER.

## 8° → La sûreté

À ceux qui prétendent que l'installation apportera des nuisances radiologiques insupportables, faisons observer que l'application des normes françaises de sûreté et de radioprotection, jugées les plus contraignantes du monde, est un élément déterminant, avec l'indépendance de l'autorité de contrôle.

Le principe de précaution est appliqué depuis de longues années avec succès à Cadarache, dans la surveillance de la santé publique et de l'environnement. La situation radiologique vient d'être ré-examinée dans un rapport de 2005 et fournit une situation initiale précise préalable à ITER.

Au demeurant, aucun produit radioactif n'entrera en machine avant une dizaine d'années.

En fonctionnement, le terme source restera faible à comparer avec les seuils des installations nucléaires de base. Ce n'est qu'en fin de vie, après trente ans, que des composants activés par le flux de neutrons deviendront déchets au démontage de la machine.

Les enquêtes publiques futures montreront que les précautions prises par le maître d'ouvrage selon la réglementation nationale et approuvées par l'autorité de sûreté, sont adéquates.

## 9° → Aménagement du territoire

À ceux qui prétendent que le tracé de la ligne électrique est inconvenant, que l'élargissement des voies d'accès est inconvenant, que l'alimentation en eau est inconvenante, répondons qu'il est inconvenant de mettre en balance l'intérêt mondial du projet et des aménagements territoriaux qui peuvent se régler par des propositions concrètes avant enquête publique.

## 10° → L'association des maires

À ceux qui dénigrent l'association "réussir ITER" de 280 maires régionaux, opposons que la gouvernance démocratique est aux élus mandatés par leur population. Félicitons-nous de l'élan unanime des élus locaux et nationaux sur ce projet.

## 11° → Transparence de l'information

À ceux qui réclament une meilleure information, notons le besoin d'une plaquette sur les structures qui n'est pas satisfait dans le dossier actuel.

Dans les différents domaines de l'aménagement du territoire, de l'équipement du site, de la construction de la machine, de la recherche scientifique et technologique, il faudrait →

# ITER en Provence

→ savoir quels sont les organismes compétents au triple niveau international, européen et national. Par exemple quelles sont les attributions de ILE (ITER legal entity), ELE (European Legal Entity), auditors, advisory committee, ITER-France, etc. ? Cette documentation pourrait être tenue à jour à la Commission locale d'information (surtout si la loi en préparation en confirme le rôle).

## 12° → La connaissance des marchés

À ceux qui s'interrogent sur la passation des marchés, surtout les chefs de PME et PMI et les corps consulaires locaux, disons que le dossier actuel n'explique guère la législation complexe qui va s'appliquer aux marchés publics, selon les accords mondiaux, les directives européennes et le droit français.

On souhaiterait connaître les critères de soumission aux marchés, afin de protéger les petites et moyennes entreprises régionales des grands consortiums internationaux. Y aura-t-il des listes d'entreprises dites "qualifiées" ? Faudra-t-il une certification ISO de qualité ?

Quels sont les statuts des entreprises dites "communes" au sens Euratom, afin de prévenir d'éventuels conflits sociaux ? Le dossier actuel n'indique pas si le Code du travail national sera applicable. Il revient à la Haute Autorité Française auprès d'Iter de le dire en temps opportun. L'éventuelle "cellule d'information" renseigne-t-elle sur les lots, les cahiers des charges, les calendriers, les délais, tant en ce qui concerne la machine que les équipements territoriaux ?

## 13° → La connaissance des formations et emplois

À ceux qui prétendent une manne d'emplois, demandons une plaquette explicitant des profils recherchés et les possibilités de les acquérir, dans la durée, puisqu'on vise dix ans de construction et vingt ans de fonctionnement du laboratoire.

## 14° → Le monopole nucléaire à Cadarache

À ceux qui prétendent que le CEA Cadarache assèche les budgets au monopole du nucléaire, signalons ses efforts pour la recherche dans les domaines énergétiques non producteurs d'effet de serre, comme le solaire, l'hydrogène, les piles à combustibles, la biomasse et la conservation de l'énergie en batterie. On apprécie d'avoir un tel centre de recherche sur les énergies en raison des difficultés attendues dans ce domaine.

## 15° → En conclusion

Hommage à tous ceux qui ont eu la foi tant en France qu'à l'étranger, scientifiques et élus de tous pays qui les soutiennent. Compliments à tous les personnels des administrations et des bureaux d'études qui ont réalisé de remarquables dossiers. Remerciements aux membres de la Commission qui sauront faire remonter des propositions concrètes d'amélioration du projet. "WELCOME" aux nouveaux arrivants qui partagent l'enthousiasme des membres de la Confédération française de l'encadrement CGC.

*Pour permettre les échanges d'arguments, la Commission particulière publie des libres opinions qui n'engagent que leurs auteurs. Pour bénéficier d'une publication, il convient de prendre contact avec la Commission particulière.*

### Contact

CPDP ITER, 42 rue Montgrand, 13006 Marseille.  
Internet : [www.debatpublic-iter.org](http://www.debatpublic-iter.org)  
Mail : [contact@debatpublic-iter.org](mailto:contact@debatpublic-iter.org)

 **N° Vert 0 800 863 294**

### Les cahiers d'acteurs

Directeur de la publication : Patrick Legrand  
Réalisation graphique : DCTM  
Impression : Spot Marseille  
Crédits photos : CEA Cadarache